



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-11

Objet : Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement pour 2016

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 5 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	29/III/2016		
Date d'affichage	30/III/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian Soubie**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMÉR	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

Affiché, le **07 AVR. 2016**

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

N° 2016-11**Objet : Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement pour 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2015-54 portant tableau des participations pour l'exercice 2016

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016

Rapport de synthèse :

La participation aux organismes de regroupement est fixée par les Conseils syndicaux desdites structures. Des représentants de la Communauté de Communes "Les Coteaux Bordelais" y siègent.

Le Conseil syndical du SEMOCTOM ne prévoit pas d'évolution des tarifs de la collecte de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ». Le montant de la participation augmente en raison de l'évolution de la population.

Le Conseil syndical du SYSDAU a calculé sa participation en 2 parties. La première partie correspond à la participation classique calculée sur la base du nombre d'habitants soit 14 485 €. La seconde partie se fonde sur la délibération de son conseil syndical en date du 27 novembre 2015 qui a créé une participation financière nouvelle pour assurer la mission d'accompagnement juridique et technique des communes et Communautés de communes par le SYSDAU en raison du désengagement des services de l'Etat. Cette nouvelle participation s'élève à 4 228 €.

Le syndicat mixte Gironde Numérique a calculé sa participation en tenant compte de la population et du potentiel fiscal.

Le Conseil syndical du pays devenu Pole Territorial du Cœur entre deux mers a mis en place depuis 2010 une augmentation régulière et pluriannuelle de la cotisation attendue des Communautés de communes. Un lissage avait prévu une évolution de la cotisation (de 2.29 € par habitant en 2011 à 2,88 € par habitant en 2014 et 2.97 € par habitant en 2015).

Pour 2016, l'augmentation de la cotisation est de 3 cts par habitant soit 3 € par habitant.

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'ajuster le tableau des participations aux organismes de regroupement comme suit :

Organisme	Participations 2015	Participations 2016
SEMOCTOM Saint Léon	1 697 840 €	1 700 000 €
SYSTECM – Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Targon	54 912.33 €	55 713 €
SYSDAU Bordeaux	14 421.42 €	18 173 €
GIRONDE NUMERIQUE Bordeaux	6 202 €	6 374 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

2. D'inscrire les sommes nécessaires au budget 2016 ;
3. De rappeler que par délibération du 15 décembre 2015 une avance, sur le paiement des participations au SEMOCTOM et au Pôle territorial, a été accordée ;
4. De confirmer le mandatement des participations du SEMOCTOM et du Pôle territorial sous forme de mensualités.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 5 avril 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

